



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Mardi 7 avril mars à 18h30 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mercredi 1^{er} avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, , Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	M. VANNUCCI
Mme SANNA	à	M. FILONI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
M. DELIPERI	à	M. MARCANGELI
M. LUCIANI	à	M. CIABRINI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

Etaient absents :

M. RENUCCI, M. LEONETTI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	38
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 7 avril 2015

Délibération N°2015/124

L'attribution de subventions, prix et aides diverses aux associations et organismes divers.

M. le Maire expose à l'assemblée :

Il vous est proposé de procéder à l'individualisation de subventions conformément à la liste ci-dessous :

Désignation	Montant
Caisse des Ecoles (Dont 1 ^{er} acompte de 40 000 euros attribué par Del 2015/66 du 16/02/2015)	200 000 €
Université de Corte – Capacité en Droit - 1 ^{ère} , 2 ^{ème} années	8 000 €
Grand Prix du Mémorial	1 500 €
CCAS (Dont 1 ^{er} acompte de 200 000 euros attribué par Del 2015/65 du 16/02/2015)	750 000 €
Mission locale	85 000 €
Chambre de Commerce et d'Industrie- participation financière au fonctionnement de la gare routière	28 500 €
Office Municipal de Tourisme : Subvention de fonctionnement (Dont 1 ^{er} acompte de 150 000 euros attribué par Del 2015/67 du 16/02/2015)	600 000 €
Reversement taxe de séjour	170 000 €

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De procéder à l'individualisation de subventions conformément à la liste exposée précédemment.

Les crédits nécessaires sont prévus aux comptes 65 et 67 du budget de l'exercice 2015.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Charles VOGLIMACCI, Adjoint délégué
Et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales
Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2231-15
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2015

DECIDE
Par 41 voix pour
Et 4 non participations
(M. Pugliesi, Mme Corticchiato, Mme Ottavy-Sarrola et M. Voglimacci)

de procéder à l'individualisation de subventions conformément à la liste ci-dessous :

Désignation	Montant
Caisse des Ecoles (Dont 1 ^{er} acompte de 40 000 euros attribué par Del 2015/66 du 16/02/2015)	200 000 €
Université de Corte – Capacité en Droit - 1 ^{ère} , 2 ^{ème} années	8 000 €
Grand Prix du Mémorial	1 500 €
CCAS (Dont 1 ^{er} acompte de 200 000 euros attribué par Del 2015/65 du 16/02/2015)	750 000 €
Mission locale	85 000 €
Chambre de Commerce et d'Industrie- participation financière au fonctionnement de la gare routière	28 500 €
Office Municipal de Tourisme : Subvention de fonctionnement (Dont 1 ^{er} acompte de 150 000 euros attribué par Del 2015/67 du 16/02/2015)	600 000 €
Reversement taxe de séjour	170 000 €

AUTORISE

M. le Maire à signer tout acte administratif et à passer toute convention relatifs à ces aides financières.

DIT

Que les crédits nécessaires sont prévus aux comptes 65 et 67 du budget de l'exercice 2015.

La présente délibération et son annexe feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150413-2015_124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2015
Publication : 14/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI